

Zeitschrift:	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	77 (1979)
Heft:	9-10
Rubrik:	Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

c'est en premier lieu le père qui soigne l'enfant. Si des parents ont des jumeaux, la plupart du temps il va de soi que chaque parent s'occupe d'un enfant.

Si pour des raisons médicales, une mère doit être hospitalisée après l'accouchement, par exemple au Inselspital, nous lui rendons visite avec l'enfant chaque jour aussitôt que possible.

Après avoir entendu tous ces points positifs, il faut avouer qu'il y a naturellement aussi un côté négatif et problématique.

De nos jours, les parents comprennent mieux que, si leur enfant est malade et immature, des arrêts respiratoires et d'autres situations mettant sa vie en danger peuvent survenir. La plupart du temps nous arrivons à préparer les parents à de tels incidents. Le choc est cependant très grand et demande de la part des infirmières et des médecins une compréhension mise au diapason.

Les parents de tels enfants expriment fréquemment le désir de rester nuit et jour dans notre service. Nous leur permettons naturellement d'être présents plusieurs heures d'affilée. Puis nous essayons de les convaincre de rentrer chez eux, afin de prendre un peu de recul pendant quelques heures. Ils peuvent téléphoner à n'importe quelle heure, même la nuit si le doute les empêche de dormir.

Si nous le jugeons nécessaire, nous prions parfois les parents de quitter le service, même si leur propre enfant n'est pas concerné.

Il est évident que lors de tels incidents, les parents de l'enfant concerné se posent des questions: dans quelle mesure cela va-t-il nuire à l'enfant? En portera-t-il des séquelles? Cela peut-il encore lui arriver à domicile?

Nos expériences parlent en faveur de renseignements clairs et honnêtes.

Il est entendu que nous ne laissons pas rentrer à la maison un enfant qui aura encore fait des arrêts respiratoires 3 ou 4 jours auparavant. Nous essayons de déshabiter l'enfant le plus tôt possible des monitorings de surveillance, la plupart du temps une semaine avant son départ. A ce moment-là, les enfants sont très proches de la date de leur naissance à terme.

Chez les prématurés sans problèmes, nous autorisons les parents à aller se promener avec leur enfant par beau temps juste avant le départ, ou nous le faisons nous-mêmes si nous en avons le temps.

Comment voyons-nous cette transformation du point de vue du personnel soignant? Naturellement plus coûteuse et exigeant beaucoup plus de temps. Si déjà on envisage de tels changements, il faut les faire avec une intime conviction, c'est-à-dire faire sentir aux parents qu'on leur consacre le plus de temps possible. Au début, les mères demandent souvent que quelqu'un soit à côté d'elles lorsqu'elles soignent leur enfant. Ceci doit être respecté dans tous les cas. Il faut faire attention à ne pas trop exiger des parents.

Ecoute et dialogue

Spécialement dans notre service, la place nous manque énormément. Cela demande beaucoup de compréhension et de volonté d'engagement de notre part pour accepter, en plus, la présence des parents dans un service déjà tellement animé.

J'insiste ici sur le fait que toutes mes collègues mettent tout en œuvre pour réaliser cette intégration. Cela est pour nous une grande diversion de pouvoir nous entretenir avec les parents pendant les moments plus calmes. Il en résulte des liens précieux qui tous contribuent au bien-être de l'enfant et à gagner la confiance des parents.

Bien des remarques spécifiques des parents nous ont déjà apporté une aide instructive pour les soins aux enfants.

Les médecins aussi participent de manière admirable, car les parents leur demandent bien plus souvent des renseignements et des entretiens. Jusqu'à un certain degré, nous acceptons aussi la présence des parents lors de la visite des médecins.

Nous sommes tous convaincus que cela vaut la peine de prendre sur soi ce surcroît de travail car quelle serait l'utilité de soins médicaux hautement qualifiés si beaucoup de relations importantes étaient perturbées qui ne peuvent plus ou seulement difficilement être renouées? Nous avons augmenté de façon remarquable les chances qualitatives de survie du nouveau-né malade, alors donnons-nous aussi les chances d'augmenter au maximum la qualité des rapports entre ces parents et ces enfants!

Procès-verbal de la 86^e Assemblée des déléguées

Lundi, 28 mai 1979, à 14 h 00,
au Centre de congrès «Alfa»,
Laupenstrasse 15, Berne

Présidence:

Mademoiselle Elisabeth Stucki;

Procès-verbal:

Mademoiselle Dr. Elisabeth Nägeli
Madame Hanni Stähli, présidente
de la section Berne, salue les invités
et les déléguées et souhaite que
les affaires se déroulent sans frottement,
parce que les «femmes sages»,
on le sait, doivent aussi maîtriser
des situations difficiles. Elle
souhaite à toutes beaucoup de plaisir
dans la capitale fédérale et dans
l'Oberland bernois.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée des déléguées

Mme Elisabeth Stucki remercie Mme Stähli et la section de Berne pour leur accueil chaleureux et le grand travail que celà leur a occasionné. Elle salue les invités et les déléguées et déplore l'absence de Mme Paillard (membre d'honneur) et de Georgette Grossenbacher (membre du Comité central).



Der sehr schöne Markt frühmorgens ... bunt und lebendig.

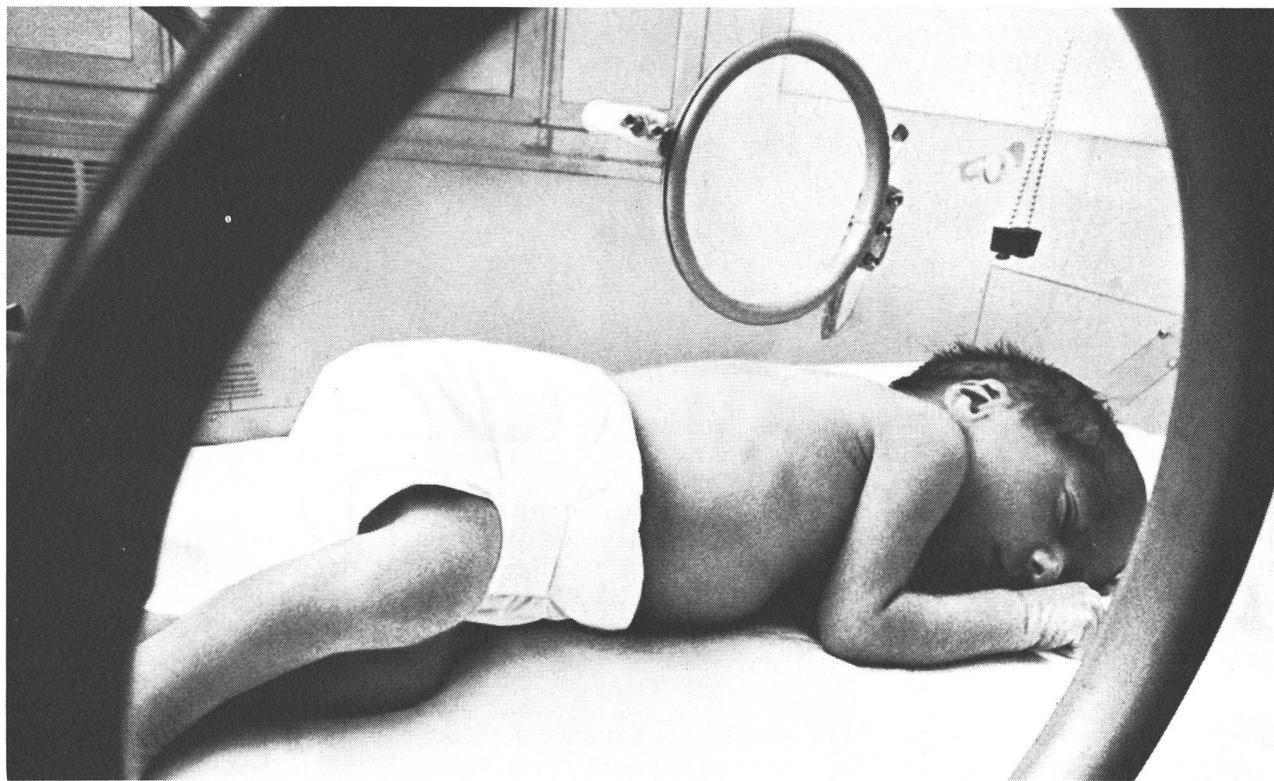
2. Contrôle des mandats des déléguées

a) Déléguées

Argovie: Mmes Rita Roth, Annemarie Hartmann, Maria Troxler, Trudi Ott, Klara Richter

Bâle-Campagne: Mmes Heidi Thommen-Schaub, Irène Lohner, F. Gieder-Luder

Für ein ganz besonderes Baby eine ganz besondere Pampers:



Die Pampers für Frühgeborene.

Diese Pampers wurde speziell entwickelt für Frühgeborene und ihre besonders intensive Pflege:

Das Besondere für's Baby:

- Massgeschneiderte Spezialgrösse für Babys unter 2500 g.
- Die Trockenschicht und das weiche Saugkissen sorgen dafür, dass auch das frühgeborene Baby sich wohlfühlt.

Das Besondere für die intensive Pflege:

- Diese Pampers entspricht dem hohen hygienischen Standard auf Frühgeborenens- und Intensivstationen. Pampers für Frühgeborene sind vor der Verpackung sterilisiert worden.
- Die mehrfach wiederverschliessbaren Klebebänder erleichtern die Überwachung des Frühgeborenen durch das Pflegepersonal – besonders im Inkubator. Noch frische Pampers können dadurch weiter verwendet werden.
- Dank der speziellen Konstruktion und Beschaffenheit von Pampers, gibt es zusätzliche Zeitersparnis durch weniger Wäsche- wechsel.

Mit der Pampers für Frühgeborene ist Pampers ein komplettes Wickelsystem, das alle Anforderungen auf Neugeborenenstationen und in Kinderkliniken erfüllt.

**Pampers Babys
haben einen trockeneren Start ins Leben.**

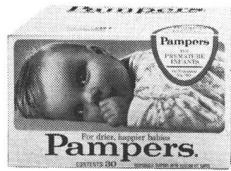
Wir informieren Sie gern umfassend über die Pampers für Frühgeborene und das komplette Pampers-Programm, wenn Sie uns diesen Coupon schicken.

Klinik _____

Adresse _____

Name _____

Telefon _____



Ärzte- und Klinikberatung
Procter & Gamble AG
80, rue de Lausanne
1211 Genève 2

Bâle-Ville: Mmes Monika Benedetti, Christine Rolli Schaad
 Berne: Mmes Mathilde Oesch, A. Büttikofer-Blatter, T. Blaser-Schneider, M. Riesen-Mischler, E. Bratschi-Tschantré, F. Lehmann-Frey, R. Zimmermann-Werren, Ruth Cigacia, Erika Balmer, M. Hertig, M. Neider, Dora Egli, Heidi Spring, Marie-Louise Kunz, Hanni Stähli
 Fribourg: Mmes M. Perroud, M. Rüttimann-Fasel
 Bas-Valais: Mmes G. Gabbus, M.Th. Renevey
 Genève: Mmes R. Hasler, H. Augsburger, A. Mazin
 Lucerne, Zug, Unterwalden: Mmes Emmeneger, Stirnimann
 Haut-Valais: Mme Frieda Schmid
 Est de la Suisse: Mmes Hofstetter, Eichmann, Foryki, Karrer, Schober, Raggenbass, Klaus, Liechtl
 Soleure: Mmes Lilli Schmid, Anneliese Probst
 Tessin: Mmes Elsa Cilardi, Bianca Zanetti
 Uri: Mme Truttmann
 Vaud, Neuchâtel: Mmes M. Vittoz, N. Jordan, L. Stegmann, G. Morier, M. Winter, E. Vauthier, J. Grou, N. Guera, G. Mottier, B. Lachat
 Zürich et environs: Mmes E. Weber, A. Sidler, R. Fäh, E. Roedl
 15 sections sont représentées par 62 déléguées (78 voix).
b) Comité central
 Mmes Elisabeth Stucki (Berne), présidente centrale, Antoinette Favarger (Genève) 1^{re} vice-présidente, Erika Keller (Zürich), 2^e vice-présidente, Alice Ecuvillon (Genève), cassière, Madeleine Bolzli (Est-Suisse), assesseur, Christine Rost (Vaud), assesseur, Margrit Fels, secrétaire du Comité central
c) Office de placements
 Mme Dora Bolz
d) Commission du Journal
 Mmes Elisabeth Feuz, Marie Schär, Erika Muller, Nelly Marti, rédactrice
e) Commission du fonds de prévoyance
 Mmes Anna Bucher, présidente, Lotti Gutknecht

3. Désignation des scrutatrices
 Sont proposées et élues:
 Mmes Erika Muller, Zürich et environs, Irmgard Schober, Est de la Suisse
 Pour l'aide aux vérifications des scrutins sont désignées:
 Mmes Regula Fäh, Zürich et environs, Elsa Cilardi, Tessin

4. Approbation du procès-verbal de la 85^e Assemblée des déléguées
 Le procès-verbal de l'Assemblée des déléguées du 12 juin 1978, qui

fut publié dans le numéro 8/9 de la «Schweizer Hebammé» est accepté à l'unanimité.

5. Approbation des rapports annuels 1978

Tous les rapports ont paru dans le journal «Die Schweizer Hebammé», à savoir:

- a) Rapport de l'Association suisse des Sages-femmes par Mlle Elisabeth Stucki dans le numéro de mai
- b) Rapport du Fond de prévoyance par Mme A. Bucher dans le numéro de mai

c) Rapport de la rédactrice Mme N. Marti dans le numéro d'avril

d) Rapport de l'office de placement de Mme D. Bolz dans le numéro de mai

Mlle E. Stucki souligne quel grand travail se trouve derrière ces rapports et remercie chaleureusement toutes les présidentes et les membres des commissions, ainsi que les membres du Comité central. Tous les rapports sont acceptés à l'unanimité, sans discussion. En complément au rapport de l'Association suisse des Sages-femmes, Mlle E. Stucki fait part du malheureux contretemps qui lui est arrivé. L'Assemblée des déléguées 1978 avait modifié l'article 31 des statuts: la rédaction du journal était confiée à une sage-femme membre de l'ASSF. Ainsi la répartition en une partie générale et une partie scientifique, dirigée jusqu'à présent par Messieurs le Professeur Berger et le Docteur Jann, devenait vaine. Malencontreusement elle a omis d'informer ces deux messieurs des décisions de l'assemblée des déléguées avant que ces changements ne soient rendus publics dans le journal. Il semble que ces deux messieurs se soient sentis très blessés. Mlle E. Stucki s'est excusée personnellement, mais sans succès. Elle déplore de façon extraordinaire cet incident.

6. Approbation des comptes annuels de 1978 de la caisse centrale

Les comptes de la caisse centrale, du fonds de prévoyance, et de l'office de placement, ainsi que le rapport de révision ont été publiés dans le numéro d'avril de la «Schweizer Hebammé» et sont acceptés à l'unanimité. Mlle E. Stucki remercie les caissières pour leur grand travail.

7. Approbation des comptes du journal pour 1978

Les comptes ont été publiés dans le numéro d'avril de la «Schweizer Heb-



Die austretende Zentralpräsidentin Schwester Elisabeth Stucki mit der neu gewählten Präsidentin Mme Alice Ecuvillon. Vorn rechts Frau Raggenbass, Präsidentin der Sektion St. Gallen.

amme» et sont acceptés à l'unanimité. La caissière est également remerciée.

8. Cotisation 1980

Mlle E. Stucki propose au nom du Comité central de garder les cotisations annuelles telles qu'elles étaient jusqu'à présent, à savoir:
 Membres actifs Fr. 15.-, Membres passifs Fr. 10.-, Membres juniores Fr. 10.-.

L'assemblée donne son accord.

9. Rapport de section

Mme Hasler a lu le rapport de la section genevoise en langue française. La section genevoise est probablement la dernière venue dans l'association; néanmoins plusieurs de ses membres étaient déjà affiliées à d'autres sections et principalement à la section vaudoise. Elle fut créée en mars 1955, par la regrettée présidente centrale de cette époque Mlle Marcelle Brocher et Mlle Andrée Reymond, sage-femme directrice de la Maternité de Genève. Cependant à ce moment-là ni l'une ni l'autre ne se trouvait disponible pour être membre du comité, ce que nous avons toutes regretté.

Les débuts furent assez ardu pour ne pas dire très pénibles et ceci par manque d'expérience de ses membres. Cependant, dès 1957, après un remaniement au sein du comité, les choses prirent une autre tournure et nous repartîmes d'un bon pied. Mlle Reymond fut nommée présidente et Mme Ecuvillon vice-présidente. Ce mandat prit fin à la démission de Mlle Reymond en 1968, date à laquelle le poste fut repris par Mme Ecuvillon qui le conserva jusqu'en mars 1979.

Milchschorf? Säuglingsekzeme?

Therapie mit

Elacto®

WANDER

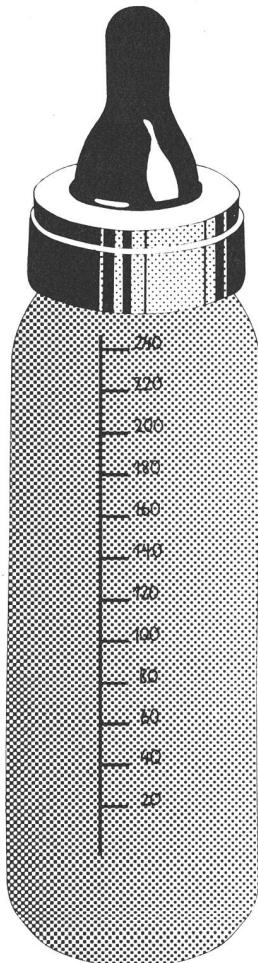
einfach, preiswert, erfolgreich

Elacto hat sich im Doppelblindversuch zur diätetischen Behandlung des atopischen Säuglingsekzems mit einer Erfolgsquote von 80% als sehr wirksam erwiesen. Das ausgezeichnete Ergebnis der klinischen Prüfungen rechtfertigt die Anwendung der einfachen Therapie mit Elacto bei jeder ekzematösen Erkrankung.

Ausführliche Literatur steht Ihnen auf Wunsch zur Verfügung.

Elacto wurde auch beim gesunden Kind klinisch geprüft und als vollständige und preisgünstige Nahrung bewertet.

Wander AG Bern



WW 79.80.02

En 1955 la section comptait environ 40 membres. La caisse avait, je vous l'assure, bien de la peine à recouvrir son fond et pour cause. Ce qui n'empêcha pas les confédérées du bout du Léman de mettre sur pied l'assemblée de l'association en 1961, assemblée qui, soit dit en passant, connut un vif succès.

En 1962 la section révisa ses statuts également en 1968. Le comité de la section a organisé, d'entente avec le médecin cantonal, les cours de perfectionnement obligatoires. Ces derniers ont eu lieu en 1957, 1962 et 1972. Ces cours qui doivent en principe avoir lieu tous les 5 ans ont été très bien accueillis et largement suivis. En 1966 la section eut la possibilité de nommer une sage-femme du canton ne faisant pas partie du personnel de la Maternité, comme déléguée au conseil de l'école des sages-femmes. Ce fut de 1966 à 1973 Mme Ecuillon, de 1973 à 1978 Mlle Buick et à partir de 1978 Mme Marchand. Lors de notre dernière assemblée nous avons fixé le montant de nos cotisations annuelles à 30 francs.

Actuellement la section compte une 60^e de membres et chaque année son nombre augmente. Aussi souhaitons-leur à toutes de continuer sans trop d'embûches ce qu'elles ont su si bien faire fructifier et qu'elles puissent encore maintenir longtemps la profession de sage-femme à la place et au rang qu'elle mérite dans notre société.

Ces voeux s'adressent à l'ensemble des sages-femmes aussi bien membres que dissidentes.

Mlle E. Stucki remercie pour ce rapport intéressant.

10. Elections

a) de la présidente centrale, proposition Mme A. Ecuillon
Mlle E. Stucki précise que le comité central aurait bien aimé faire une double proposition aux déléguées, mais qu'aucune deuxième candidate ne sait faire connaître. Sur les 71 bulletins de vote, 70 sont valables. Mme Ecuillon est élue par 58 voix. Elle remercie pour son élection, fera tout son possible pour la bonne marche de l'association et le bien être des sages-femmes. Elle compte sur une bonne collaboration avec toutes les sages-femmes et le comité central.

b) d'une membre pour le comité central

Deux propositions sont faites:
Mme Irène Lohner de Bâle-Campagne, Mlle Erika Balmer de Berne.

Mme Stähli (Berne) parle au nom de sa section en faveur de Mlle E. Balmer afin que Berne soit encore représenté au comité central.

De 72 bulletins de vote, 70 sont valables. Mme Lohner et Mlle Balmer obtiennent chacune 35 voix. D'après l'article 21 des statuts, l'égalité des voix exige un 2^e tour. Des 73 bulletins de vote valables, Mme Lohner obtient 36 voix et Mlle Balmer 37. Ainsi Mlle Balmer est élue. Mlle E. Stucki exprime l'espérance que lors d'une prochaine place vacante dans le comité central, on pourra compter sur Mme Lohner.
c) de 3 membres de la commission du journal

De part la démission de Mlle E. Feuz, Mlle Schär et de Mme Gmür, l'élection de 3 nouveaux membres s'impose. Sont proposées:

Mme Ursula Fritsch, Zürich, Mme Verena Henggi, Berne.

Puis Mme H. Augsburger de Genève se dit prête à travailler avec cette commission. À la question de Mme N. Marti, soutenue par Mme Stähli (Berne) s'il est possible qu'une membre d'une section de langue maternelle française appartienne à la commission du journal, tant que les deux revues n'ont pas fusionné, Mme Favarger (Genève) répond que justement cela pourrait être profitable à la fusion. Du point de vue juridique, Mlle Dr. E. Nägeli n'a pas de scrupules, puisque la «Schweizer Hebamm» est expressément désignée dans les statuts comme organe de publication obligatoire de l'Association suisse des Sages-femmes.

Des 75 bulletins de vote, 69 sont valables. Sont élues:

Mme Ursula Fritsch, Zürich, Mme Verena Henggi, Berne, Mme Hélène Augsburger, Genève.

d) de la section et de ses expertes chargées de la révision des comptes de la caisse centrale

La section de Zürich est élue en association avec Mlle Dr. E. Nägeli.

e) de la section et de ses expertes chargées de la révision et des comptes du journal

La section de Soleure est élue en association avec Mr. Maritz.

f) de la section chargée du rapport de section

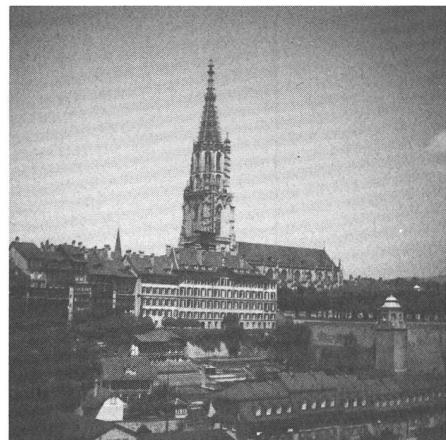
La section de Fribourg se déclare prête à établir son rapport.

Mlle E. Stucki attire notre attention sur le fait que Mlle Dr. E. Nägeli note le procès-verbal pour la 35^e fois lors de cette assemblée et qu'à présent elle désire se retirer. De part les relations s'étendant sur de nombreuses années, une solide liai-

son, qui malheureusement prend fin, s'est établie. Elle propose pour la remercier, de nommer Mlle Dr. E. Nägeli membre d'honneur de l'association, ce qui accepté par les applaudissements de l'assemblée. Pour succéder à Mlle Dr. E. Nägeli, Mlle E. Stucki présente Mme Dr. Adrienne Hilty-Wartenweiler, Rubigen.

Mlle Dr. E. Nägeli remercie de tout cœur l'honneur qui lui revient et souligne combien elle s'est toujours sentie liée aux sages-femmes.

Au fil des années elle a connu 10 comités centraux et 12 présidentes centrales. L'adieu ne lui est pas facile, mais tout doit avoir un jour une fin.



Das Berner Münster. Wissen Sie, in welchem Jahr es eingeweiht worden ist?

11. Proposition du lieu de rencontre pour l'assemblée des déléguées 1980

Au nom de la section de l'est de la Suisse, Mme Raggenbass invite à Saint-Gall pour une assemblée qui devrait se dérouler en relation avec le Congrès des gynécologues. Mlle Madeleine Bolzli donne quelques précisions concernant le programme qui n'est pas encore établi dans le détail.

12. Divers

a) Mlle E. Stucki annonce que les démarches du groupe de travail pour la formation des sages-femmes aboutissent à exécution après 4 ans de travail en collaboration avec la Croix Rouge Suisse. Le 31 mai la commission chargée de la formation professionnelle de la Croix Rouge Suisse soumettra les nouvelles dispositions pour la formation et les directives à un vote. Au cas où elles seraient acceptées,



Mit der Erlaubnis von Herrn Dr. Franz Xaver Jann dürfen wir dieses schöne Bild vom Bankett publizieren.

le feu vert est donné aux écoles de sages-femmes pour la demande de leur reconnaissance. Mlle E. Stucki remercie la Croix Rouge Suisse et particulièrement Mme Kaufmann, présente dans la salle, pour son aimable collaboration.

b) Mlle E. Stucki fait l'annonce, que dans le numéro de septembre de la «Schweizer Hebamme», le procès-verbal et les exposés de la formation continue de ce jour, seront publiés en langues allemande et française, ce qui représentera le premier pas pour une revue bilingue.

c) Sur l'ordre du comité central, Mlle Dr. E. Nägeli remercie la présidente centrale sortante Mlle E. Stucki pour la lourde tâche qu'elle a accompli durant 5 ans au sein de l'association. Mlle E. Stucki remercie à son tour, les membres sortantes du comité central, Mme E. Etter, Lotti Brühlhart, Martina Hasler, Elisabeth Krähenbühl pour leur collaboration, ainsi que les membres de la commission du journal, Mme J. Herrmann, Mlles E. Feuz et M. Schär. Elle ajoute que Mlle E. Feuz appartient à la commission du journal depuis 6 ans et que Mlle M. Schär a conduit la comptabilité depuis 31 ans. Les honorées présentes sont récompensées par des fleurs.

d) Mme Klaus (Est de la Suisse) demande si une nouvelle carte de membre avec une photographie peut être envisagée, ce qui donnerait plus de valeur à la carte de membre. Mlle E. Stucki prend bonne note de la suggestion.

e) Mme Marti propose que dans chaque numéro de la «Schweizer Hebamme» un article d'une section

devrait paraître. Du point de vue de Mlle Annemarie Hartmann (Argovie) personne n'enverra un article de sa propre initiative. C'est à la suite de celà que Mme Marti reçoit expressément l'autorisation à engager chaque section à écrire.

f) Mme Augsburger (Genève) demande si l'assemblée des déléguées ne pourrait pas avoir lieu un samedi-dimanche; ce à quoi l'assemblée réagit très négativement.

g) Mme Raggenbass (Est de la Suisse) demande si le comité central ne peut rien entreprendre parce qu'à tant de places les sages-femmes reçoivent leur congé et que le traitement de disponibilité leur est retiré. Mlle E. Stucki explique que c'est là un problème difficile à résoudre, parce que les affaires de santé publique dépendent de l'administration cantonale.

Mlle Erika Keller (Zürich) annonce qu'un groupe de travail de la section de Zürich se préoccupe des problèmes de l'accouchement ambulatoire et de la surveillance des suites de couches à domicile. Il reste encore beaucoup de travail à faire, mais on s'occupe de façon très active de ces problèmes. La section a obtenu des papiers de travail et est prête à remettre le classeur aux sections au prix coûtant de 10 francs.

En conclusion, Mlle E. Stucki communique le nombre de membres fin 1978: 1546 membres. A noter que durant l'année 1978 il y eut 49 entrées, 10 sorties, 7 décès. L'assemblée se lève pour observer une minute de silence en l'honneur des défuntes.

Après le cantique «Grand Dieu nous te bénissons» Mlle E. Stucki clôture la 86^e assemblée des déléguées.

Clôture de l'assemblée: 16 h 30

La présidente centrale:

Elisabeth Stucki

La rédactrice du procès-verbal:

Elisabeth Nägeli

Nous nous excusons de ne pas pouvoir publier le bulletin d'abonnement dans ce double numéro de notre journal par manque de place. Le bulletin d'abonnement paraîtra sans doute dans le prochain numéro au mois de novembre.

La rédaction.

L'enfant face à l'alcoolisme

Très préoccupée par la recrudescence de l'alcoolisme, et particulièrement parmi les femmes et la jeunesse de notre pays, la Ligue suisse des Femmes abstinences veut, grâce au prospectus «Etre présents les uns pour les autres», attirer l'attention du public sur un groupe d'enfants jusque-là oubliés. Il s'agit d'enfants qui, d'une façon ou d'une autre, subissent un préjudice du fait de l'alcool. Ils sont handicapés dans leur développement par l'abus d'alcool soit de la part de leurs parents, soit de leur propre chef. Leur enfance et leur adolescence en sont perturbées.

Les résultats récents de recherches effectuées dans ce domaine ont confirmé des faits déjà connus, tel celui-ci: l'enfant à naître peut être lésé de façon durable par suite d'une consommation abusive d'alcool par la femme enceinte.

L'organisme de l'enfant et de l'adolescent est particulièrement sensible à l'action toxique de l'alcool, même consommé à petites doses et à faible concentration.

Les enfants qui grandissent dans des familles d'alcooliques souffrent souvent d'un manque de conditions matérielles et spirituelles indispensables à leur développement harmonieux.

L'expérience a montré que les enfants de parents malades de l'alcool ont plus que d'autres, tendance à sombrer dans l'alcoolisme au cours de leur vie.

La Ligue suisse des femmes abstinences réclame des prises de position privées et de l'Etat en vue:

- d'expliquer aux femmes enceintes les dangers de la consommation d'alcool pour l'enfant à naître,
- d'informer les parents et éducateurs, mais aussi les enfants et les adolescents, des effets particulièrement nocifs de l'alcool sur l'organisme en plein développement,
- de veiller à ce que les enfants des familles ayant des problèmes d'alcoolisme reçoivent l'assistance nécessaire,
- d'empêcher, par tous les moyens, la recrudescence de la consommation d'alcool, puisqu'à chaque augmentation de la consommation correspondent une augmentation des dégâts provoqués par l'alcool.



Die altbewährte Kamille
in moderner Form

KAMILLOSAN®

Liquidum *

Salbe *

Puder

* kassenzugelassen

entzündungsheilend,
reizmildernd, adstringierend,
desodorierend

- standardisiert
- hygienisch
- praktisch
- sparsam und bequem im Gebrauch

Muster stehen zur Verfügung!



TREUPHA AG BADEN

L'Hôpital de Moutier

engagerait de suite ou à convenir

sage-femmes

Conditions de travail d'un établissement moderne.
Possibilité de loger à la maison du personnel et, pour les loisirs, tennis et piscine couverts.
Salaire selon barème cantonal bernois.

Si notre offre vous intéresse, veuillez prendre contact avec l'infirmière-chef ou le directeur administratif de l'hôpital de district, 2740 Moutier. Telefon 032 936111.

Beziksspital Unter-Engadin in 7550 Scuol GR

Wir suchen auf August 1979 oder nach Vereinbarung

Hebammenschwester oder Hebamme

Geregelte Arbeitszeit, Lohn nach kantonalem Reglement, absolut selbständiger Posten. Bad Scuol-Tarasp-Vulpera ist das Sportzentrum des Unter-Engadins.

Anmeldungen an die Verwaltung, Telefon 084 91162.

Stelleninserate in der «Schweizer Hebamme» haben Erfolg

Privatspital im Zentrum der Stadt Bern sucht nach Übereinkunft eine

dipl. Hebamme

zur Ergänzung des kleinen Teams im Gebärsaal und auf der Wochenbettstation.
Zeitgemäße Besoldungs- und Anstellungsbedingungen.

Weitere Auskunft erteilt die Leitung des Viktoria-Spitals, 3013 Bern, Schänzlistrasse 63, Telefon 031 422911.



Kantonsspital St.Gallen

Die Geburtshilfliche Abteilung ist Ausbildungsstation unserer eigenen Hebammenschule. Zur Ergänzung unseres Teams an ausgebildeten Mitarbeiterinnen suchen wir qualifizierte und aufgeschlossene

Hebammen

(mit oder ohne Schwesterndiplom)

Wir bieten:

- nach modernen Gesichtspunkten ausgerichtete Geburtshilfe
- gute Weiterbildungsmöglichkeit
- bei Interesse und Eignung besteht die Möglichkeit zur Mithilfe im praktischen Unterricht
- Besoldung mit 13. Monatslohn und Inkonvenienz-Zulagen

Für nähere Auskünfte wenden Sie sich an Herrn Zollet, Oberpfleger der Frauenklinik, oder an das Personalbüro, die Ihnen gerne Informationsunterlagen über das Spital und zum Anstellungsverhältnis zusenden.

Personalabteilung des Kantonsspitals,
9007 St. Gallen, Telefon 071 261111.

Spital Grenchen

Passen Sie in unser Team?

In unserem Kaderteam rechnen wir bei der Lösung der vielfältigen Aufgaben auf gegenseitige Unterstützung.

Um bei uns aufgenommen zu werden, müssen Sie folgende Eigenschaften mitbringen:

- keine Einzelgängerin sein
- nicht stur, sondern kooperativ sein
- für Neues aufgeschlossen sein
- gerne Mitarbeiter führen
- eine Kaderausbildung haben

Wenn Sie diese Voraussetzungen erfüllen, nehmen wir Sie gerne als

leitende Hebamme

in unseren Kreis auf.

In zwei Jahren übernehmen wir ein neues Spital. Neben der Leitung der geburtshilflichen Abteilung warten Ihnen deshalb noch andere interessante Aufgaben.

Besuchen Sie uns und stellen Sie uns Fragen. Herr Müller, Leiter des Pflegedienstes, möchte Sie gerne kennenlernen. Telefon 065 514141.

Kantonales Bezirksspital Sursee

Zur Ergänzung unseres Teams suchen wir ab sofort oder nach Vereinbarung

dipl. Hebamme

auf unsere neuzeitlich eingerichtete Geburtshilfliche Abteilung (850 Geburten).

Wir bieten Ihnen ein angenehmes Arbeitsklima, zeitgemäße Besoldung, moderne Personalhäuser (Swimmingpool).

Informieren Sie sich bei unserer Spitaloberin, Schwester Christine von Däniken.
Kantonales Bezirksspital Sursee,
6210 Sursee, Telefon 045 213933.

Kantonsspital Luzern

Für die Hebammen- und Pflegerinnenschule für Geburtshilfe und Gynäkologie an der Frauenklinik suchen wir zur Ergänzung des Unterrichts-Teams eine

Schulassistentin

Voraussetzungen:

- Hebammendiplom
- Mehrjährige Berufserfahrung und Vertrautheit mit den neuesten Arbeitsmethoden
- Interesse an einer pädagogischen Tätigkeit
- Geschick im Umgang mit Jugendlichen

Aufgaben:

- Theoretischer Unterricht
- Klinischer Unterricht
- Betreuung einer Klasse
- Administrative Arbeiten

Die Besoldungs- und Arbeitsbedingungen richten sich nach dem kantonalen Dekret.

Unsere Schulleiterin, Schwester Martina Apel, erteilt Ihnen gerne nähere Auskünfte (Telefon 041 253778).

Ihre Bewerbung mit den üblichen Unterlagen wollen Sie bitte an die Personalabteilung des Kantonsspitals, 6004 Luzern, richten.



Möchten Sie als selbständige

Hebamme

bei uns mitarbeiten? Wir sind ein Privatspital und haben pro Jahr etwa 800 Geburten.

Sie finden bei uns ein gutes Arbeitsklima und eine geregelte Arbeitszeit. Gehalt nach kantonalen Ansätzen.

Weitere Auskünfte erteilt gerne
Oberin R. Spreyermann,
Lindenhof, Bremgartenstrasse 119, 3012 Bern,
Telefon 031 233331.

Krankenhaus Wald ZH

Wir suchen zum Eintritt nach Vereinbarung

Hebamme

Sie finden bei uns ein angenehmes Arbeitsverhältnis in einer kleineren Gruppe.
Die Anstellung richtet sich nach dem Angestelltenreglement des Kantons Zürich.

Auskunft erteilt Ihnen gerne unsere Oberschwester.
Krankenhaus Wald ZH, Verwaltung, 8636 Wald ZH,
Telefon 055 95 1212



Kantonales Frauenspital Fontana, Chur

Wir suchen für unsere modern eingerichtete Gebärabteilung (über 1000 Geburten pro Jahr)

dipl. Hebamme

Wir bieten angenehme Arbeitsbedingungen, Fünftagewoche, zeitgemässes Besoldung, Verpflegung mit Bonsystem. Auf Wunsch Unterkunft in Personalhäusern.

Weitere Auskünfte erteilt Ihnen gerne unsere Oberschwester Monika à Porta, Telefon 081 21 61 11. Bewerbungen mit den üblichen Unterlagen sind zu richten an das Kantonale Frauenspital Fontana, 7000 Chur.



Bezirksspital Zofingen

Gesucht zum baldigen Eintritt oder nach Vereinbarung

Hebamme

zu angenehmem Arbeitsteam. Wir bieten zeitgemässes Anstellungsbedingungen.

Anmeldungen sind erbeten an die Verwaltung des Bezirksspitals Zofingen, Telefon 062 51 31 31.

Spital Cham,
am schönen Zugersee gelegen

sucht per sofort oder nach Absprache

dipl. Hebamme

Sie finden in unserem Spital mit 100 Betten ein angenehmes Arbeitsklima, geregelte Arbeitszeit und Anstellungsbedingungen nach Normen der Zuger Akutspitäler.

Auf Wunsch kann Zimmer zur Verfügung gestellt werden.

Bitte wenden Sie sich telefonisch (042 38 11 55) oder schriftlich an die Verwaltung des Spitals Cham, Rigistrasse 1, 6330 Cham.

Spital Wattwil (Toggenburg)

Wir suchen zur Ergänzung unseres Personalbestandes per sofort oder Übereinkunft eine

Hebamme

Unsere Gebärabteilung steht unter der Leitung eines vollamtlichen Chefarztes. Sie finden ein angenehmes Arbeitsklima in einer kleinen Gruppe.

Wir bieten:

- geregelte Arbeitszeit (9-Stunden-Schicht)
- zeitgemässes Besoldung (13. Monatslohn)
- Wohnmöglichkeiten intern oder extern
- Pensionskasse usw.

Anmeldungen sind zu richten an
Spital Wattwil, Verwaltung, 9630 Wattwil SG.

Privatklinik Belair, Schaffhausen

Wir suchen zum Eintritt nach Vereinbarung eine

dipl. Hebamme

Sie finden bei uns ein angenehmes Arbeitsverhältnis in einer kleineren Gruppe.

Die Anstellung richtet sich nach dem Angestelltenreglement des Kantons Schaffhausen.

Auskunft erteilt Ihnen gerne unsere Oberschwester. Privatklinik Belair SH, Verwaltung, 8200 Schaffhausen Telefon 053 47521.

Spital Richterswil am Zürichsee

Warum nicht einmal in ein lebhaftes Kleinspital? Sie finden hier eine interessante, vielseitige und vor allem selbständige Arbeit in einem kleineren Team. Für unser Spital mit 74 Betten suchen wir dringend per sofort oder nach Übereinkunft eine

Hebamme

Wir geben Ihnen die Möglichkeit, dass Sie Ihre Erfahrungen und Kenntnisse voll ausschöpfen können. Nähere Auskunft über die freie Stelle erteilt Ihnen gerne Schwester Rösly Albiez, Telefon 01 7842121. Wir können Ihnen einen 13. Monatslohn, gute Sozialleistungen sowie Unterkunfts- und Verpflegungsmöglichkeiten anbieten.

Anmeldungen sind zu richten an die Verwaltung des Spitals Richterswil, Bergstrasse 16, 8805 Richterswil.

Die Klinik Beau-Site in Bern sucht für sofort eine

dipl. Hebamme

als Nachtwach-Ablösung

Offerten sind zu richten an die Oberschwester der Klinik Beau-Site, Schänzlihalde 11, 3013 Bern Telefon 031 425542.



**SCHWEIZERISCHE PFLEGERINNENSCHULE
SCHWESTERN SCHULE UND SPITAL, ZÜRICH**

Zur Ergänzung des Personalbestandes in unserem Gebärsaal suchen wir eine neuzeitlich ausgebildete

dipl. Hebamme

Wir betreiben eine sorgfältige individuelle Geburtshilfe und perinatale Überwachung. Alle modernen Apparaturen stehen zur Verfügung.

Wir bieten eine seriöse Einarbeitung in unseren lebhaften Betrieb, geregelte Arbeitszeit, preiswerte Verpflegung in unserem Personalrestaurant sowie interne Wohnmöglichkeit und Kinderkrippe.

Unser gut eingespieltes Gebs-Team freut sich auf eine einsatzfreudige Mitarbeiterin. Wir sind gerne bereit, Ihnen den zukünftigen Arbeitsplatz zu zeigen und Sie über unsere fortschrittlichen Anstellungsbedingungen zu orientieren.

Vereinbaren Sie mit unserem Personaldienst, Frl. Häni, Telefon 01 329661 intern 6603 einen unverbindlichen Besprechungsstermin.

Schweizerische Pflegerinnenschule
Carmenstrasse 40, Postfach, 8030 Zürich

Bezirksspital Affoltern a. A.

(Bahnlinie

Zürich–Affoltern a. A.–Zug)

Für unsere Geburtenabteilung suchen wir eine

Hebamme

Während des Wartedienstes, den sie turnusmäßig mit Kolleginnen leisten, befinden sich unsere Hebammen zuhause. Sie sind nur bei Geburten im Spital tätig. Besoldung und Zulagen entsprechen den Ansätzen für das Spitalpersonal des Kantons Zürich.

Interessentinnen setzen sich mit der Spitalverwaltung, Telefon 01 7616011, intern 510, in Verbindung.



wenn Sitzen
zum Problem wird

®
**Procto-
Glyvenol**

gegen
Hämorrhoiden



stillt den Schmerz
beseitigt Brennen und Juckreiz
vermindert das Stauungsgefühl
behebt das Wundsein
bekämpft die Blutungsneigung
verfärbt die Wäsche nicht

Crème und Suppositorien

C I B A

PGL 13/77 CHd

Das praxisbewährte Konzept fürs ganze Schoppenalter



- glutenfrei
- granuliert
- vitaminisiert

Pre-Aptamil adaptierte Fertigmilch-Nahrung

- für die ersten Lebenswochen
- adaptiert in Fett, Eiweiss, Kohlenhydraten und Mineralstoffen
- ausschliesslich Laktose

Milumil bewährte Dauernahrung

- von Geburt an bis ins zweite Lebensjahr
- sämig und sättigend
- besonders geeignet als Anschlussnahrung in anderen Schoppen

Aptamil teiladaptierte Fertigmilch-Nahrung

- von Geburt an bis ins zweite Lebensjahr
- quantitativ und qualitativ in Eiweiss, Fett und Mineralstoffen adaptiert
- 1. und 2. Kohlenhydrat unter 50% der Kalorien

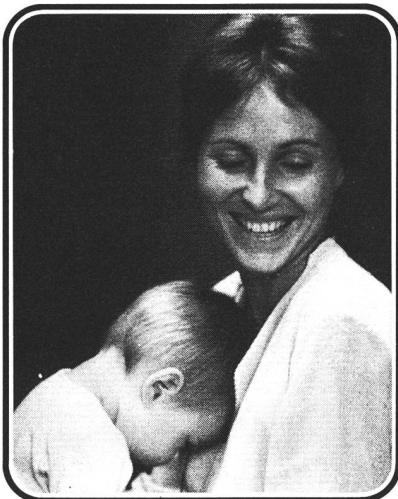
Milupa-Leguma Gemüse-Fertigmilch-Schoppen

- ab dritter Woche bis ins zweite Lebensjahr
- gut sättigend – ideal für den Abendschoppen
- abwechslungsweise und im Anschluss an jeden anderen Schoppen
- kalorienreduziert

milupa – gesunde Ernährung von Anfang an

1564 Domdidier

Es gibt keine Zahnkaries ohne Zucker und keine Kariesprophylaxe ohne Fluor



Es gibt keine Zahnkaries ohne Zucker und keine Kariesprophylaxe ohne Fluor.
Fluor ist die wesentliche Ergänzung zur Mundhygiene und erhöht die Resistenz der Zähne
gegen Kariesbefall.

Die karieshemmende Eigenschaft des Fluors beruht vor allem auf seinem Einbau
in die Deckschicht des Zahnschmelzes.

Diese Anreicherung soll vor Durchbruch der Zähne beginnen
und nachher regelmässig weiter erfolgen.

Zymafluor-Tabletten bieten dazu die einfache galenische Form.
Sie ermöglichen eine dem Alter und den lokalen Bedingungen entsprechende genaue Dosierung.

Zymafluor®

Prophylaxe der Zahnkaries

Zymafluor-Tabletten können geschluckt, zerkaus oder in etwas Wasser
aufgelöst genommen werden.

Sobald es das Alter erlaubt, ist jedoch vorzuziehen, die Tabletten langsam im Munde
zergehen zu lassen.

Eine Überdosierung soll vermieden werden, vor allem in Gegenden, in denen Fluor
zur Kariesprophylaxe schon dem Kochsalz oder dem Trinkwasser beigefügt ist.

Zymafluor-Tabletten vor Kindern geschützt aufbewahren.

Dosierungstabelle und Basisdokumentation stehen zur Verfügung.

Zyma



Wenn Säuglinge nach dem Abstillen die künstliche Nahrung nicht vertragen, sollten Sie an  **Infloran Berna** denken. Denn der Darm künstlich ernährter Säuglinge zeigt oft einen Mangel an **Lactobacillus bifidus** und ist damit der Invasion pathogener Keime fast schutzlos ausgesetzt. Mit jeder Kapsel  **Infloran Berna** erhält der Säugling mindestens 1 Milliarde **Lactobacillus bifidus** und zwar 3mal täglich, mit etwas Milch oder Tee.

Damit wird der Übergang von der Brust- zur Ersatznahrung erleichtert.

Flacon zu 20 Kapseln in allen Apotheken erhältlich.

BERNA

Präparate
Schweiz. Serum- & Impfinstitut Bern



Berocca



**die Sicherung
für Ihre Nerven**

Erhältlich als Tabletten, Granulat und Brausetabletten

**«Berocca» enthält
8 Vitalstoffe.
Ihr Nervensystem
braucht sie.**

**Zur Sicherung seiner
gesunden Funktion -
um aktiv zu bleiben.**



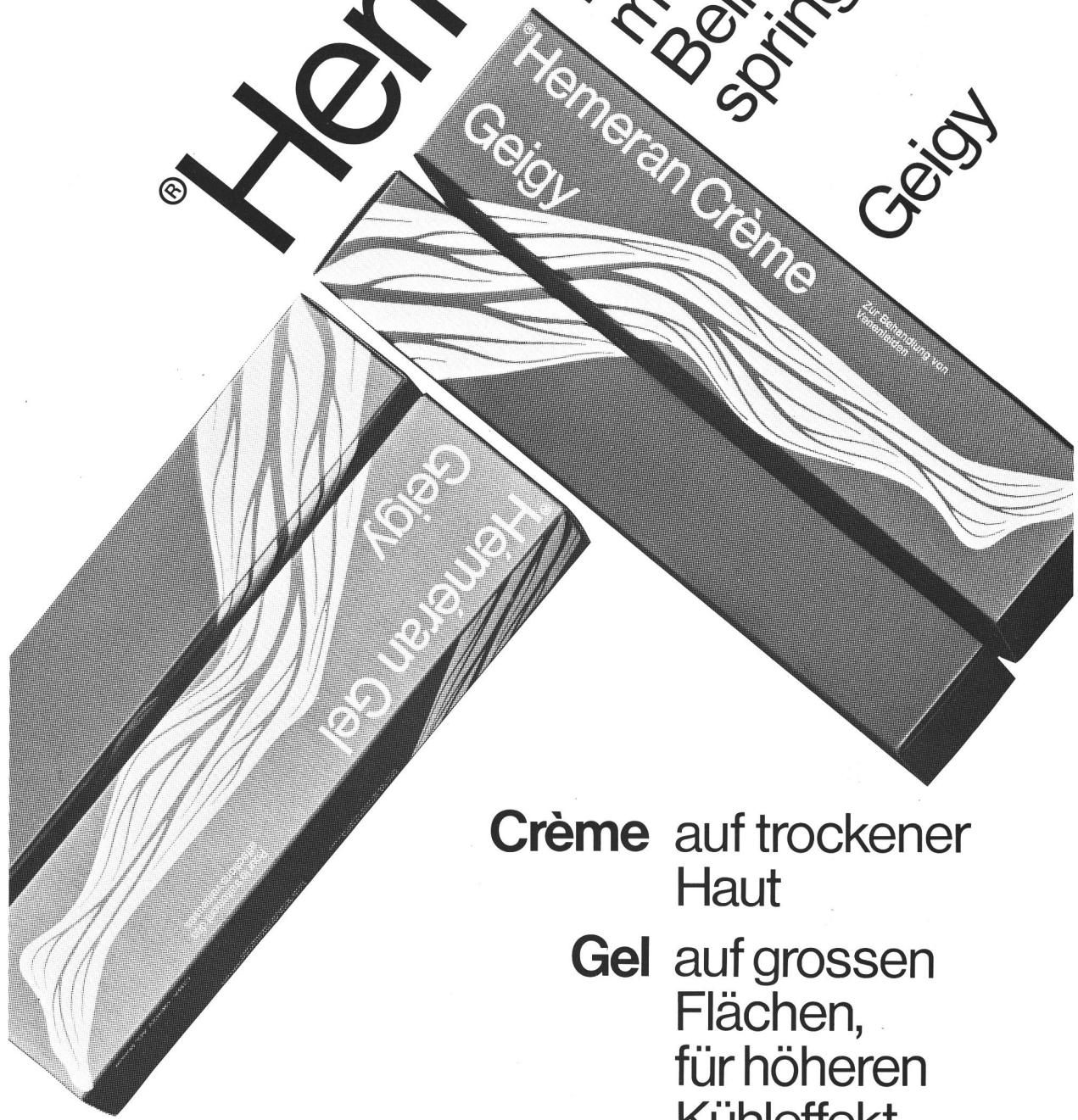
F. Hoffmann-La Roche & Co. AG, Basel

Berocca = Trade Mark

79-189

[®]Hemeran

macht
müde, schwere
Beine wieder
springlebendig



Crème auf trockener
Haut

Gel auf grossen
Flächen,
für höheren
Kühleffekt

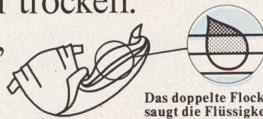
Moltex Combinette Höschenwindeln haben
das doppelte Flockenkissen.

Darum bleibt Ihr Baby länger trocken.



Und das ist doch für Sie gerade entscheidend: Dass eine Windel länger hält, was sie verspricht – Trockenheit.

Moltex Combinette halten Ihr Baby länger trocken. Dafür haben sie nicht nur 1 Flockenkissen, wie andere, sondern gleich ein doppeltes. Und zwar an der entscheidenden Stelle. Das doppelte Flockenkissen saugt die Flüssigkeit sofort auf. Und hält sie von Babys zarter Haut zurück. Und weil es doppelt ist, ist das Flockenkissen auch besonders weich und zart. Damit sich Ihr Baby länger wohl fühlt.



Das doppelte Flockenkissen saugt die Flüssigkeit sofort auf und hält sie von Babys zarter Haut zurück.

Moltex Combinette gibt es für alle Kleinen in der richtigen Grösse.



Moltex
Combinette

Doppelt zart, länger trocken.



Moltex Combinette für Neugeborene bis 5 kg.
Für Tag und Nacht.



Moltex Combinette für den Tag von 5–9 kg.
Zart und saugstark.



Moltex Combinette für die Nacht von 5–9 kg.
Zum Durchschlafen.



Moltex Combinette für Kleinkinder über 9 kg.
Lustig-bunt gemustert.